

Fiche de données de sécurité conforme à 91/155/EWG

Nom commercial: **hydro monocomposant**

Produit N° HE 30-7

Page : 1 / 5

Date d'impression 19.03.2003

Etat : 07.03.2003

1. Identification du produit et de la société

Données concernant le produit

hydro monocomposant HE 30-7

Informations concernant le fabricant :

Hesse GmbH & Co

Warendorfer Str. 21

D-59075 Hamm

N° de téléphone : 0 23 81 / 963 00 Telecopie : 0 23 81 / 963 849

Service qui fournit les informations :

N° téléphonique d'urgence 0 23 81 / 788 612

2. Composition/information sur les composants

Composants dangereux

- Nom chimique du composant

Numéro CAS Concentration Symboles de dang Phrases-R

- éther monométhyle du dipropylène-glycol

34590-94-8 2.5 - 10 %

- N-méthyl-2-pyrrolidone

872-50-4 1 - 2.5 % Xi 36/38

3. Identification des dangers

Designation de danger:

néant

Indications spéciales de danger pour l'homme et l'environnement

Pas de dangers particuliers à mentionner.

4. Premiers secours

Indications générales

En cas de symptômes ou en cas de doute, faire appel à un médecin.

Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Placer la personne en position de repos et garder au chaud.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Si la personne est inconsciente, placer en position latérale et faire appel à un médecin.

Après contact cutané

Oter immédiatement les vêtements souillés, y compris les sous-vêtements et les chaussures.

Laver soigneusement la peau mouillée avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant approprié.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants!

Après contact oculaire

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

—

Fiche de données de sécurité conforme à 91/155/EWG

Nom commercial: **hydro monocomposant**

Produit N° HE 30-7

Page : 2 / 5

Date d'impression 19.03.2003

Etat : 07.03.2003

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir,
appeler un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié

mousse stable aux alcools

gaz carbonique

produits extincteurs gazeux

Pulvérisation d'eau (sous réserve)

Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité

Jet d'eau

Risques particuliers dus au produit, aux résidus de combustion

ou gaz

En cas d'incendie: degagement d'une epaisse fumee noire.

L'inhalation de produits de decomposition dangereux peut etre
fortement nuisible a la sante.

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Le cas echeant un masque respiratoire est necessaire.

Des bidons fermes proches d'un foyer d'incendie sont a refroidir avec
de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Ne pas inhaler les vapeurs!

Observer les prescriptions de protection (voir chapitre 7 et 8)

Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.

En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux
d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les
autorités compétentes.

Procédé de nettoyage/récupération

Reprendre sur la fuite un absorbant incombustible (par ex. sable,
terre, Kieselgur, Vermiculite) et mettre dans des bidons prévus
pour l'enlèvement selon les prescriptions locales.

Nettoyer de préférence avec des nettoyeurs, si possible n e
p a s utiliser des solvants!

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas inhaler des vapeurs et des brouillards de pistolage.

Ne pas manger, boire, fumer sur le poste de travail.

—

Fiche de données de sécurité conforme à 91/155/EWG

Nom commercial: **hydro monocomposant**

Produit N° HE 30-7

Page : 3 / 5

Date d'impression 19.03.2003

Etat : 07.03.2003

Equipement de protection personnel voir paragraphe 8 . Respecter les instructions de protection et de securite.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les bidons doivent etre tenus bien fermes.

Ne pas vider les bidons a l'aide d'air comprime, pas de bidon sous pression!

Defense de fumer.

Acces interdit aux personnes non-autorisees.

Soigneusement refermer les bidons ouverts et les stocker en vertical pour eviter les fuites.

Indications concernant les stockages en commun

Tenir a l'ecart des produits acides et alcalins ains que des oxydants.

Données complémentaires concernant les conditions de stockage

Conserver toujours dans des bidons qui correspondent au bidon d'origine.

Protéger du gel.

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir compte des indications decrites sur l'etiquette.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complément.sur la configuration des installat. techniques
Veiller a une bonne ventilation. Peut etre obtenu par aspiration locale ou evacuation de l'air.

Composants possédant une valeur limite d'exposition

- Nom chimique du composant

Numéro CAS	Type	Valeurs limites d'ex	
34590-94-8	VME	50 ppm	308 mg/m3

Les valeurs indiquees on ete prises des listes valables lors de leur etablisement (par ex. RGS 900 pour l'Allemagne).

Equipement de protection individuel

Protection respiratoire Si la concentration des solvants depasse les limites MAK, il faut porter un masque respiratoire admis a cet effet.

Protection des mains Porter des gants de protection.
En cas de contact long et repete:
utiliser des cremes de protection pour les parties de la peau qui entrent en contact avec le produit.

Protection des yeux Bien respecter les conseils du fabricant!
Porter des lunettes de protection contre une pulverisation de liquides.

Protection corporelle Porter des vetements de protection.

-

Fiche de données de sécurité conforme à 91/155/EWG

Nom commercial: **hydro monocomposant**

Produit N° HE 30-7

Page : 4 / 5

Date d'impression 19.03.2003

Etat : 07.03.2003

9. Propriétés physiques et chimiques

Identité d'entreprise

Etat liquide

Couleur blanc laiteux à jaunâtre

Odeur caractéristique

Point d'éclair

> 100 °C

Densité

1.021 kg/l

A (ex. 20 °C

Valeur du pH

8.3 Jusqu'à 8.7

Viscosité DIN 4 mm

27 Jusqu'à 33 sec

A (ex. 20 °C

Teneur en COV

8.2 %

10. Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses

Eloigner des matières fortement acides et alcalines ainsi que des oxydants pour éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

En cas de températures élevées des produits de décomposition dangereux peuvent se former, par exemple de l'anhydride carbonique, du monoxyde de carbone, de la fumée, des oxydes nitriques.

11. Informations toxicologiques

Remarque

Aucune information concernant la préparation n'est disponible.

L'inhalation de quantité de solvants supérieure à la limite MAK peut mener à des problèmes de santé, comme irritation des muqueuses et des voies respiratoires, des maladies du foie et des reins ainsi que nuire au système nerveux central.

Indices et symptômes: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet étourdissant et rarement un évanouissement.

Un contact long et répété avec le produit peut nuire au graissage naturel de la peau et provoquer un dessèchement de la peau.

Le produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

Des projections de solvants peuvent causer des irritations aux yeux et des maux réversibles.

Autres données toxicologiques

En cas d'utilisation appropriée et correcte le produit n'a pas - selon nos expériences et selon les informations que nous avons - d'effets nuisibles à la santé.

—

Fiche de données de sécurité conforme à 91/155/EWG

Nom commercial: **hydro monocomposant**

Produit N° HE 30-7

Page : 5 / 5

Date d'impression 19.03.2003

Etat : 07.03.2003

12. Informations écologiques

Remarque

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts doit être évité.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit

Ne doit pas être déversé dans les ordures ménagères.

Code individuel de déchets établie en application du Catalogue

Européen des Déchets (CED):

08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

08 01 15 boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

20 01 12 peinture, encres, colles et résines

Emballage non nettoyé

Des bidons vides sont à vider complètement et peuvent ensuite être recyclés.

Élimination des déchets selon les directives administratives!

14. Informations relatives au transport

Pas de matière dangereuse au sens des directives de transport.

15. Informations réglementaires

Étiquetage selon la directive CEE

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires

Phrases-S

23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

16. Autres informations

Les données reposent sur l'état actuel de nos connaissances.
Elle doivent décrire nos produits en regard aux nécessités de sécurité et n'assurent donc pas certaines qualités.